

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 8 SEPTEMBRE 2025 À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉE AU 635, 5<sup>e</sup> RUE.**

**Sont présents :**

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 1 : Mathieu Blanchette  
Poste no 2 : Harold Mercier, maire-suppléant  
Poste no 3 : Gilles Bernatchez  
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard  
Poste no 6 : André Minville

**Et :**

Le directeur général : Daniel Fournier

**1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 10.

**2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

**1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**

**2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

**3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTERIEURES.**

**4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTERIEURES.**

**5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 31 AOÛT 2025, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.**

**6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2025.**

**7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.**

**8. CORRESPONDANCE.**

**9. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS.**

**10. NOMINATION DE MONSIEUR DANIEL FOURNIER, DIRECTEUR GÉNÉRAL, À TITRE DE GREFFIER.**

**11. SALAIRE DU PERSONNEL ÉLECTORAL.**

**12. DEMANDE DU CLUB DE L'ÂGE D'OR LES MONTAGNARDS DE MURDOCHVILLE.**

- 13. PAIEMENT À CONFECTION EMRICK - RÉF. : BALANÇOIRE PRÉVUE DANS LE PROJET DE RÉFLECTION DE PARCS.**
- 14. PAIEMENT À PB SPORT INC. POUR L'ÉQUIPEMENT DE PICKLEBALL. RÉF. : PROJET DE RÉFLECTION DE PARCS.**
- 15. PROPOSITION DE L'ENTREPRISE LES SERVICES JFL INC. POUR L'INTÉGRATION D'UN NOUVEL ORDINATEUR SCADA. RÉF. : POSTE DE CHLORATION.**
- 16. DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS - PROLONGEMENT DU DÉLAI DE RÉALISATION DES TRAVAUX DE LA RUE DES BOULEAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) .**
- 17. AFFAIRES NOUVELLES.**
  - A)**
  - B)**
  - C)**
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.**
- 19. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE  
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'ajout au point 17 - AFFAIRES NOUVELLES - des points suivants :

- A) PAIEMENT À RITMR GASPÉSIE - RÉF. : BROYAGE DE BOIS ET DE BARDEAUX.**
- B) AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 25-424 - RÈGLEMENT MODIFIANT LES ARTICLES 4 ET 5.1 DU RÈGLEMENT 12-357 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE POLITIQUE DE FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE DÉPENSES DE FONCTION - AFIN DE L'ACTUALISER.**
- C) TOURNOI DE GOLF DE LA COMMUNAUTÉ D'AFFAIRES DE LA CÔTE-DE-GASPÉ À MURDOCHVILLE.**
- D) FRAIS D'INSCRIPTION AU TOURNOI DE GOLF DE LA COMMUNAUTÉ D'AFFAIRES DE LA CÔTE-DE-GASPÉ À MURDOCHVILLE.**
- E) FACTURE DE COURTOISIE - EAU POTABLE.**

- 3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTERIEURES.**

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 août 2025 est déposé.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, HAROLD MERCIER  
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du  
11 août 2025 soit et est adopté tel que présenté.

**4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**

Le maire, madame Délicosca Ritchie Roussy, revoit avec les membres du Conseil, les points majeurs des procès-verbaux des assemblées antérieures.

**5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 31 AOÛT 2025, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.**

Le bordereau des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2025, excluant les dépôts salaires et qui s'élève à 282 417,31 \$, est déposé pour acceptation par les membres du Conseil.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2025 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 2725 à 2731, les dépôts directs 2 528 à 2 560 ainsi que les prélèvements 1 881 à 1 895 confirment les paiements effectués du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2025 et totalisant la somme de 282 417,31 \$.

**6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2025.**

Le rapport des revenus et dépenses au 31 août est déposé pour approbation des membres du Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au 31 août 2025 se lit comme suit :

**Revenus :**

Au 31 août 2025 : 1 715 501,10 \$

**Dépenses :**

Au 31 août 2025 : 2 251 935,12 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 31 août 2025 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

**7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.**

Aucun rapport n'est déposé.

**8. CORRESPONDANCE .**

Aucune correspondance n'est déposée.

**9. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS .**

Le directeur général et greffier, monsieur Daniel Fournier, dépose à titre d'information.

Madame Geneviève Thibodeau, CPA pour la Ville de Murdochville, explique le document et répond aux questions du public.

**10. RÉSOLUTION 25-105 – NOMINATION DE MONSIEUR DANIEL FOURNIER À TITRE DE GREFFIER .**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Fournier, directeur général, est en poste depuis le début de l'année 2025.

CONSIDÉRANT l'ajout de tâches relatives au poste de greffier.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE  
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE monsieur Daniel Fournier, directeur général, soit et est nommé à compter de ce jour à titre de greffier de la Ville de Murdochville.

QUE le salaire de monsieur Fournier soit majoré de 4 000 \$ annuellement, et ce à compter de ce jour.

**11. RÉSOLUTION 25-106 – SALAIRE DU PERSONNEL ELECTORAL .**

CONSIDÉRANT QUE le 2 novembre 2025 se tiendra un scrutin municipal pour l'élection du Conseil municipal 2025-2029.

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire du personnel électoral doit être embauché pour assurer le bon déroulement de cet événement, soit, outre la présidente et la secrétaire d'élection, les membres de la commission de révision, les scrutateurs, les secrétaires, le préposé à l'information et au maintien de l'ordre et le préposé à l'accessibilité.

CONSIDÉRANT QUE la rémunération payable à ce personnel est prévu au règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités mais qu'elle peut être bonifiée par résolution du Conseil municipal.

CONSIDÉRANT QUE cette rémunération fut indexée à la hausse pour l'exercice financier 2025 et que les salaires horaires prévus actuellement à ce règlement varient entre 19,32 \$ et 22,54 \$ ne rejoignant même pas le salaire le plus bas accordé aux employés de la Ville de Murdochville tel que prévu à la convention collective se terminant le 21 février 2025 qui lui est de 23,72 \$.

CONSIDÉRANT QUE pour l'élection 2025, un scrutateur et un secrétaire de plus seront embauchés pour le Bureau de vote par anticipation.

CONSIDÉRANT la problématique et la hausse des prix pour continuer à offrir les repas au personnel électoral.

CONSIDÉRANT pour les membres de la commission de révision, les scrutateurs, les secrétaires, le préposé à l'information et au maintien de l'ordre et le préposé à l'accessibilité, la différence de la rémunération estimée pour 2025 entre le salaire prévu au règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux et le taux de 23,72 \$ s'élève à 1 084 \$ et que les coûts estimés pour les repas des employés est de 1 000 \$.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE la présidente d'élection, madame Nadia Soucy, et la secrétaire d'élection, madame Marie-Eve Millette, reçoivent la rémunération prévue au règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

QUE le personnel électoral pour le scrutin 2025, soit membres de la commission de révision, scrutateur, secrétaire, préposé à l'information et au maintien de l'ordre, préposé à l'accessibilité et préposé à la table de vérification de l'identité de l'électeur, soit et est rémunéré au taux horaire de 23,72 \$.

## **12. RÉSOLUTION 25-107 – DEMANDE DU CLUB DE L'ÂGE D'OR.**

CONSIDÉRANT la demande du Club de l'Âge d'Or Les Montagnards de Murdochville 10713

pour un soutien financier de l'ordre de 3 000 \$ pour des travaux d'isolation au local du club.

CONSIDÉRANT QUE que le Club a reçu une subvention de 22 000 \$ du programme Nouveaux Horizons pour les aînés mais que les coûts totaux des travaux prévus s'élèvent à 28 000 \$.

CONSIDÉRANT l'importance du Club de l'Âge d'Or et de l'accessibilité à un local fonctionnel et sécuritaire pour la communauté de Murdochville.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER  
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville octroie au Club de l'Âge d'Or les Montagnards de Murdochville une somme de 3 000 \$ provenant du fonds de contributions volontaires d'Énergie éolienne du Mont Copper et d'Énergie éolienne du Mont Miller, soit 1 500 \$ chacun, et ce à titre de soutien financier pour des travaux d'isolation du local du Club.

**13. RÉSOLUTION 25-108 - PAIEMENT À CONFECTIOIN EMRICK - RÉF. : BALANÇOIRE PRÉVUE DANS LE PROJET DE RÉFECTION DE PARCS**

CONSIDÉRANT la facture de Confection Emrick au montant de 14 601,84 \$, taxes incluses, pour l'achat et la livraison d'une balançoire adaptée pour le parc situé sur l'avenue du Dr-William-May.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE  
ET UNANIMENT RÉSOLU

Qu'autorisation de paiement de la facture de Confection Emrick au montant de 14 601,84 \$ soit et est donnée.

**14. RÉSOLUTION 25-109 - PAIEMENT À PB SPORT INC. POUR L'ÉQUIPEMENT DE PICKLEBALL. RÉF. : PROJET DE RÉFECTION DE PARCS.**

CONSIDÉRANT la facture 003131 de PB Sport inc. pour de l'équipement pour nouveau terrain de pickleball au montant de 6 770,74 \$, taxes incluses.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE

ET UNANIMENT RÉSOLU

QU'authorisation de paiement de la facture 003131 à PB Sport inc. au montant de 6 770,74 \$, taxes incluses, soit et est donnée.

**15. RÉSOLUTION 25-110 - PROPOSITION DE L'ENTREPRISE LES SERVICES JFL INC. POUR L'INTÉGRATION D'UN NOUVEL ORDINATEUR SCADA. RÉF. : POSTE DE CHLORATION.**

CONSIDÉRANT QUE le système SCADA actuellement en service au poste de chloration doit être mis à niveau.

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Les Services JFL inc. pour l'intégration d'un nouvel ordinateur SCADA au poste de chloration.

CONSIDÉRANT QUE ce prix comprend :

- une licence Rsview se
- une licence win911//gestion alarme
- une licence xlreporter
- une licence msExcel
- main-d'œuvre pour l'installation du logiciel
- programmation du nouveau SCADA
- temps de mise en marche

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUPINARD  
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte la proposition de l'entreprise Les services JFL inc. pour l'intégration d'un nouvel ordinateur SCADA au coût de 21 570,77 \$ + taxes.

**16. RÉSOLUTION 25-116 - DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS - PROLONGEMENT DU DÉLAI DE RÉALISATION DES TRAVAUX DE LA RUE DES BOULEAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL).**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville s'est vu accorder une aide financière maximale de 3 000 000 \$ par le biais du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) dans le Volet Soutien, pour le projet du ponceau de la rue des Bouleaux (dossier n° YDE67944), tel que confirmé dans une lettre du Ministère des Transports datée du 20 décembre 2021.

CONSIDÉRANT QUE le délai accordé pour réaliser le projet est limité selon la convention d'aide financière signée avec le Ministère, sans quoi une demande de prolongation est nécessaire.

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés initialement par les consultants doivent être bonifiés avec le support technique de la FQM afin de produire une solution acceptable, durable et économique pour la Ville, sans modifier l'objectif initial du projet qui est d'adresser l'état critique du ponceau rue des Bouleaux.

CONSIDÉRANT QUE ces démarches nécessiteront un délai supplémentaire afin de procéder aux validations techniques et obtenir les autorisations requises avant de pouvoir réaliser des travaux.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE  
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville demande une prolongation de délai dans la réalisation des travaux, en confirmant l'intention de les débuter à l'automne 2026, conditionnellement à l'obtention des autorisations requises, et de les compléter au plus tard à l'été 2027.

QUE la Ville de Murdochville réaffirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles pour le projet du ponceau rue des Bouleaux, selon les modalités d'application en vigueur en vertu de la convention d'aide financière avec le MTMD, dans le cadre du PAVL volet Soutien.

QUE la Ville de Murdochville s'engage à fournir les documents d'ingénierie produits dans le cadre de la mise à jour des travaux au responsable du dossier de façon à assurer l'admissibilité des travaux au PAVL - Volet Soutien.

QUE la Ville de Murdochville s'engage à obtenir toutes les autorisations ministérielles requises pour effectuer les travaux dont, notamment, les autorisations nécessaires auprès du MELCCFP.

## 17. AFFAIRES NOUVELLES.

### A) RÉSOLUTION 25-111 - PAIEMENT À RITMR GASPÉSIE - RÉF. : BROYAGE DE BOIS ET DE BARDEAUX.

CONSIDÉRANT la facture 2025-000440 de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie au montant de 7 194,17 \$ pour des travaux de broyage de bois et de bardeaux.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER

ET UNANIMENT RÉSOLU

QU'authorisation de paiement de la facture 2025-000440 de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie au montant de 7 194,17 \$ soit et est donnée.

**B) AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 25-424 - RÈGLEMENT MODIFIANT LES ARTICLES 4 ET 5.1 DU RÈGLEMENT 12-357 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE POLITIQUE DE FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE DÉPENSES DE FONCTION - AFIN DE L'ACTUALISER.**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, monsieur André Minville qu'il présentera lors d'une assemblée ultérieure un règlement modifiant les articles 4 et 5.1 du règlement 12-357 - règlement décrétant une politique de frais de déplacement et de dépenses de fonction - afin de l'actualiser.

Le projet de règlement 25-424 - RÈGLEMENT MODIFIANT LES ARTICLES 4 ET 5.1 DU RÈGLEMENT 12-357 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE POLITIQUE DE FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE DÉPENSES DE FONCTION - AFIN DE L'ACTUALISER - est déposé auprès des membres du Conseil.

**RÉSOLUTION 25-112 - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 25-424 - RÈGLEMENT MODIFIANT LES ARTICLES 4 ET 5.1 DU RÈGLEMENT 12-357 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE POLITIQUE DE FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE DÉPENSES DE FONCTION - AFIN DE L'ACTUALISER.**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR GILLES BERNATCHEZ  
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE le projet de règlement 25-424 - RÈGLEMENT MODIFIANT LES ARTICLES 4 ET 5.1 DU RÈGLEMENT 12-357 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE POLITIQUE DE FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE DÉPENSES DE FONCTION - AFIN DE L'ACTUALISER - soit et est adopté.

**C) RÉSOLUTION 25-113 - TOURNOI DE GOLF DE LA COMMUNAUTÉ D'AFFAIRES DE LA CÔTE-DE-GASPÉ À MURDOCHVILLE.**

CONSIDÉRANT QUE se tiendra le vendredi 12 septembre 2025, au Club de golf de Murdochville, la première édition du tournoi de golf de la communauté d'affaires de la Côte-de-Gaspé.

CONSIDÉRANT l'offre de partenariat pour supporter la Chambre de commerce de la Côte-de-Gaspé et assurer la visibilité de la Ville dans cet événement.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de partenariat pour supporter la Chambre de commerce de la Côte-de-Gaspé pour une somme de 550 \$ provenant du fonds de contributions volontaires d'Énergie éolienne du Mont Copper et d'Énergie éolienne du Mont Miller, soit 275 \$ chacun, et ce afin de couvrir le coût de location du terrain de golf.

**D) RÉSOLUTION 25-114 - FRAIS D'INSCRIPTION AU TOURNOI DE GOLF DE LA COMMUNAUTÉ D'AFFAIRES DE LA CÔTE-DE-GASPÉ À MURDOCHVILLE.**

CONSIDÉRANT QUE se tiendra le vendredi 12 septembre 2025, au Club de golf de Murdochville, la première édition du tournoi de golf de la communauté d'affaires de la Côte-de-Gaspé.

CONSIDÉRANT QU'il est important que la Ville de Murdochville soit représentée lors de cet événement.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR GILLES BERNATCHEZ  
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE les frais d'inscription du conseiller, monsieur Mathieu Blanchette, et du conseiller, monsieur Harold Mercier, soit et sont payés par la Ville de Murdochville.

**E) RÉSOLUTION 25-115 - FACTURATION EAU POTABLE.**

CONSIDÉRANT QUE c'est la première année que la Ville de Murdochville applique la tarification volumétrique.

CONSIDÉRANT QUE la Ville est en période d'ajustement (compteurs à installer, relevés des compteurs à améliorer) et qu'elle désire sensibiliser les commerçants à leur future consommation et faire les ajustements nécessaires à son règlement sur la consommation d'eau potable.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE pour 2025, une facture de courtoisie, d'un maximum de 2 000 \$, soit transmise à chacun des commerçants.

QUE cette facture précise pour chacun le montant réel qu'il aurait dû payer.

## **16. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.**

**Monsieur Bernard Major** désire savoir si les publications de la Ville sont toujours publiées sur la page Web de la Ville ou juste sur la page facebook.

Le directeur général et greffier, monsieur Daniel Fournier, informe le citoyen que tous les avis publics sont publiés sur le site Web de la Ville ainsi que sur sa page Facebook.

**Monsieur Pierre-Paul Dupuis** parle du nouveau parc situé sur l'avenue Wilfrid-Doucet et du projet qu'il a précédemment déposé à la Ville.

**Madame Andréa Bélanger** souhaite féliciter la Ville de Murdochville pour l'aménagement du nouveau terrain de jeux.

**Monsieur Bernard Major** demande les règles de Murdochville en tant que Village-Relais.

Le directeur général et greffier, monsieur Daniel Fournier informe le citoyen que Murdochville n'est pas un village relais.

## **17. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE  
UNANIMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée. Il est 20 h 11.

---

DÉLISCA RITCHIE ROUSSY  
Maire

---

DANIEL FOURNIER  
Directeur général et  
greffier